N° 69. Vendredi 20 Mars 1846. 17me Année.

JOURNAL DE LAHAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces,
pour un an	26 fl.	30 fl.
» six mois	14 »	16 »
» trois mois.	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, *Lage Nieuwstraat* derrière le *Prinsegracht*, [illegible]
BUREAU POUR L'ABONNEMENT [illegible] ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *francs de port*.

LA HAYE, 19 *Mars*.

Le dernier vote de la chambre des communes, en justifiant l'espoir que les mesures proposées par sir Robert Peel, la réforme du tarif douanier, seront adoptées par la chambre haute, et devront exercer une grande influence sur notre commerce d'exportation, ne pouvait manquer de donner un nouvel aliment à l'esprit de spéculation et d'entreprise. Si nous sommes bien informés, déjà, dans la province de Groningue, on s'occuperait avec activité des moyens d'établir une communication régulière par bateaux à vapeur entre Groningue et Londres. On [illegible] réforme de la législation commerciale de l'Angleterre sur les produits de notre pays, tels que le beurre, le fromage et le bétail, [illegible] un placement assuré sur les marchés anglais [illegible] droits d'entrée seront ou diminués ou abolis. Une communication régulière par bateaux à vapeur entre Groningue et Londres est un des moyens qui doivent concourir le plus efficacement à la prospérité des intérêts de l'agriculture dans cette province. Par ce seul exemple de l'esprit de spéculation commerciale, au point de vue de l'intérêt local, on comprend quelle influence exercera plus tard sur notre commerce en général l'adoption des mesures de sir Robert Peel.

Les adversaires de sir Robert Peel feraient mieux de se résigner de bonne grace au succès de ses mesures, que de les combattre comme ils le font. Si encore ils se battaient avec résolution et persévérance, on pourrait rendre hommage au courage malheureux. Mais non. Ils se jettent avec furie sur chaque article du tarif qu'on met aux voix, encombrent la discussion d'amendements, et, le plus souvent, après quelques discours [illegible] de redites, ils sont les premiers à lâcher pied, et à se soumettre au vote [illegible] motion. Ce n'est pas là une [illegible] sérieuse et digne, c'est de l'enfantillage, c'est de l'impuissance [illegible]

[illegible]

[illegible] successivement les divers articles du tarif sur [illegible] le cabinet propose des réductions. L'abaissement des droits sur les bronzes est mis aux voix. — Ne touchez pas aux bronzes, crie aussitôt M. Spooner, vous allez tuer les manufactures de Birmingham! — Le député de Birmingham se lève alors pour rassurer son collègue, pour lui déclarer que ses commettants ne redoutent nullement la concurrence du dehors. Sir Robert Peel ajoute qu'il vient si peu de bronzes du dehors que, l'année dernière, les droits perçus sur cet article se sont à peine élevés à 78 liv. sterl. M. Spooner, désappointé, bat alors en retraite et abandonne les bronzes à leur malheureux sort. [illegible] vient le tour du beurre. — Oh! le beurre, [illegible] Grogan, [illegible] l'industrie de Cork et de Kerry. Les paysans de ces localités, grace aux bénéfices qu'ils trouvent dans la vente du beurre, [illegible] placer à la caisse d'épargne, pendant l'année dernière, cinq millions [illegible] Vous allez les ruiner! Je m'oppose à ce qu'on [illegible] beurre. — La chambre passe au vote; M. Grogan et les marchands de beurre sont battus à une majorite de 102 voix [illegible]

[illegible] les articles de coton [illegible] mis sur le tapis. Le droit était de 20 p. c. [illegible] réduit à 10 p. c. Les fabricants de Manchester ont été les premiers à déclarer qu'ils n'avaient besoin d'aucune protection. Mais écoutez lord Halford se lamenter sur l'avenir des bonnets de coton! Il paraît que le bonnet de coton anglais n'a pas suivi le mouvement progressif de la manufacture nationale, et qu'il est véritablement en danger. Aux lamentations de lord Halford, le vice-président du bureau de commerce répond que le bonnet de coton s'est rendu peu digne de la protection qu'on lui a longtemps accordée; qu'il n'a pas su en profiter. Mais les défenseurs de cette malheureuse industrie n'en sont que plus ardents à combattre pour elle. Vainement les engage-t-on à se désister, à retirer leur amendement. Le bonnet de coton meurt et ne se rend pas! Il faut qu'une majorité de 88 voix vienne l'achever.

La même scène recommence [illegible] chaque article. Des amendements sont présentés à propos de tout; les trois quarts sont abandonnés après une escarmouche plus ou moins vive; le reste disparaît sous les coups de l'armée ministérielle, qui marche en colonnes serrées et paraît bien décidée à ne faire aucun quartier. L'inutile résistance des ultra-*tories* ne sert qu'à prolonger et allanguir le débat. Triste succès, qui ne réhabilitera guère ce parti!

Il paraît pourtant que nous ne sommes pas au bout. Lord George Bentinck, à la fin de la dernière séance, a annoncé qu'il se préparait de nouveaux assauts, notamment contre la proposition relative aux eaux-de-vie de France, aux bois de construction et au papier de tenture.

Madame la Princesse Albert de Prusse est partie avant hier pour Amsterdam. S. A. R. y a visité le jardin zoologique, les chantiers de l'état et le jardin botanique. S. A. R. est attendue aujourd'hui de retour en cette résidence.

Le Roi, par arrêté du 13 de ce mois, a accordé à M. le baron E. Sirtema van Grovestins, son ministre-résident près les cours d'Espagne et de Portugal, l'autorisation d'accepter et de porter les insignes de grand'croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique, que lui a conféré S. M. la reine d'Espagne.

Un philanthrope de la petite ville de Grave (Brabant), qui n'a pas voulu se faire connaître, a fait publier un avis portant que tous ceux qui pendant les mois de novembre et de décembre 1845 et janvier et février 1846, ont déposé au Mont-de-Piété des objets pour une valeur au-dessous de 50 cents, peuvent aller les réclamer sans paiement.

Un pareil fait n'a pas besoin de commentaire.

Le 13 de ce mois est décédé à sa campagne *Wisseloord* à Muiderberg, à l'âge de 78 ans, M. Gulian Daniel Crommelin, chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais, ancien membre du conseil de la ville d'Amsterdam et de la chambre de commerce. La maison de banque sous la raison *Daniel Crommelin et fils*, dont il fut un des chefs, est une des plus anciennes et des plus renommées d'Amsterdam. M. G. Daniel Crommelin laisse après lui [illegible] zèle du pauvre [illegible] faisance et le défenseur des intérêts [illegible]

Les eaux de la mer viennent de jeter à la côte, près de Delfzyl, province de Groningue, le corps d'une énorme baleine. Sa longueur est d'environ 53 pieds. Il paraît, à en juger d'après les déchirures qu'elle a sur le dos, produites sans doute par des coups de harpons, que cette baleine aurait échappé aux pêcheurs de Groënland et Spitzbergen. Des amateurs s'en sont rendus acquéreurs pour en faire présent au Musée d'histoire naturelle de Groningue.

S'il en faut juger d'après la réserve observée par la presse anglaise au sujet du mouvement insurrectionnel de Cracovie, ces déplorables événements ont éveillé peu de sympathies en Angleterre. Le fait est que, tout en déplorant les malheurs auxquels cette folle entreprise a donné lieu, le peuple anglais est trop pratique et trop dévoué au maintien de l'ordre de choses légal, pour approuver ceux qui travaillent à le renserver. La même observation s'applique aux chambres législatives, où aucune interpellation n'a été adressée aux ministres sur les récents événements de la Pologne.

A l'exception du *Morning-Chronicle*, tous les autres journaux anglais se sont bornés jusqu'ici à enregistrer, sans commentaire, les faits tels qu'ils les trouvent consignés dans les feuilles allemandes.

On conçoit facilement, mais sans l'approuver, le langage que tient à ce sujet le *Morning-Chronicle*, qui prétend que rien n'aurait été plus facile pour les puissances du Nord que de prévenir cette levée de boucliers, dont elles étaient informées depuis bien longtemps. Ce journal va même jusqu'à leur reprocher d'avoir sciemment fermé les yeux sur ces menées révolutionnaires, pour attirer les auteurs dans un piége et les anéantir d'un seul coup.

Il y a, à coup sûr, dans cette assertion, autant de maladresse que de mauvaise foi; car plus que jamais les insurgés polonais ont besoin de la clémence des souverains dans les états desquels ils ont cherché à provoquer la guerre civile avec toutes les horreurs qu'elle enfante. Le fait est qu'en tenant un pareil langage, le *Morning-Chronicle* sert mal ceux qu'il veut couvrir de sa protection. Sans s'en apercevoir, ce journal reconnaît la culpabilité de ces hommes égarés, puisqu'il invite les gouvernements britanique et français à [illegible] pour obtenir leur pardon.

Une communication diplomatique a été faite ces jours derniers, par les ministres de Prusse, d'Autriche et de Russie, à M. Guizot. Les trois puissances protectrices déclarent vouloir intervenir pour rétablir l'ordre à Cracovie; elles déclarent en même temps qu'elles ont l'intention d'occuper la ville et le territoire de Cracovie aussi longtemps que la situation des esprits paraîtra l'exiger. M. Guizot a déjà fait une réponse à cette [illegible] d'intervention, contre laquelle le cabinet de Louis-Philippe n'a élevé aucune objection. La réponse en question avait été débattue dans un conseil des ministres, et après une audience particulière accordée par le roi à M. le comte Antoine d'Appony, ambassadeur d'Autriche.

Pareille communication a été faite à lord Aberdeen par les représentants des trois puissances du Nord. La réponse de lord Aberdeen à cette communication n'était point encore connue dans les cercles diplomatiques de Londres. (*France*).

Un journal allemand, l'*Observateur rhénan*, publie sur les affaires de Pologne des réflexions dont tous les bons esprits reconnaîtront la justesse. En voici la traduction:

« La France et l'Allemagne ont un intérêt très divers dans la question polonaise. La France peut [illegible] le, et soutenir que le [illegible] que, l'on doit réparer par la restauration [illegible] Il y a plus, la France doit désirer cette restauration pour des raisons politiques, trop évidentes pour qu'il soit nécessaire de les développer ici. Mais il en est tout autrement de l'Allemagne et surtout en ce qui concerne la Prusse, dont l'existence de grande puissance dépend uniquement de la question polonaise. Loin de me laisser guider par une apathie envers la Pologne, cette apathie m'est inconnue; je n'hésite même pas à déclarer que je partage l'opinion de ceux qui souhaitent

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 20 MARS 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.[1]

XVIII.

L'aveu. (*Suite.*)

Morrel frissonna. Il y avait quelque chose à la fois de lugubre, de solennel et de terrible dans l'accent du comte.

— D'ailleurs, continua-t-il avec un changement de voix si marqué qu'on eût dit que ces dernières paroles ne sortaient pas de la bouche du même homme; d'ailleurs qui vous dit que cela recommencera?

— Cela recommence, comte! s'écria Morrel, et voilà pourquoi j'accours chez vous.

— Eh bien! que voulez-vous que j'y fasse, Morrel? Voudriez-vous par hasard que je prévinsse M. le procureur du roi?

Monte-Christo articula ces dernières paroles avec tant de clarté et avec une accentuation si vibrante, que Morrel, se levant tout-à-coup, s'écria: — Comte! comte! vous savez de qui je veux parler, n'est-ce pas?

— Eh! parfaitement, mon bon ami, et je vais vous le prouver en mettant les points sur les *i* ou plutôt les noms sur les hommes. Vous vous êtes promené un soir dans le jardin de M. de Villefort; d'après ce que vous m'avez dit, je présume que c'est le soir de la mort de madame de Saint-Méran. Vous avez entendu M. de Villefort causer avec M. d'Avrigny de la mort de M. de Saint-Méran et de celle non moins étonnante de la baronne. M. d'Avrigny disait qu'il croyait à un empoisonnement, et même à deux empoisonnements; et vous voilà, vous honnête homme par excellence, vous voilà depuis ce moment occupé à palper votre cœur, à jeter la sonde dans votre conscience pour savoir s'il vous faut révéler ce secret ou le taire. Nous ne sommes plus au moyen-âge, cher ami, et il n'y a plus de Sainte-Vehme, il n'y a plus de francs-juges; que diable allez-vous demander à ces gens-là? Conscience, que me veux-tu? comme dit Sterne. Eh! mon cher, laissez-les dormir s'ils dorment, laissez-les pâlir dans leurs insomnies, s'ils ont des insomnies, et pour l'amour de Dieu, dormez, vous qui n'avez pas de remords qui vous empêchent de dormir.

Une effroyable douleur se peignit sur les traits de Morrel; il saisit la main de Monte-Christo.

— Mais cela recommence, vous dis-je!

— Eh bien! dit le comte, étonné de cette insistance à laquelle il ne comprenait rien, et regardant Maximilien plus attentivement, laissez recommencer: c'est une famille d'Atrides, Dieu les a condamnés, et ils subiront la sentence; ils vont tous disparaître comme ces moines que les enfants fabriquent avec des cartes pliées, et qui tombent les uns après les autres sous le souffle de leur créateur, y en eût-il deux cents. C'était M. de Saint-Méran, il y a trois mois; c'était madame de Saint-Méran, il y a deux mois; c'était Barrois l'autre jour; aujourd'hui c'est le vieux Noirtier ou la jeune Valentine.

— Vous le saviez! s'écria Morrel dans un tel paroxysme de terreur que Monte-Christo tressaillit, lui que la chute du ciel eût trouvé impassible; vous le saviez, et vous ne disiez rien?

— Eh! que m'importe! reprit Monte-Christo en haussant les épaules, est-ce que je connais ces gens-là, ma foi, non, car entre le coupable et la victime, je n'ai pas de préférence.

— Mais moi, moi, s'écria Morrel en hurlant de douleur, moi, je l'aime!

— Vous aimez, qui? s'écria Monte-Christo en bondissant sur ses pieds, et en saisissant les deux mains que Morrel élevait, en les tordant, vers le ciel.

— J'aime éperdument, j'aime en insensé, j'aime en homme qui donnerait tout son sang pour lui épargner une larme, j'aime Valentine de Villefort, qu'on assassine en ce moment, entendez-vous bien! je l'aime, et je demande à Dieu et à vous comment je puis la sauver.

Monte-Christo poussa un cri sauvage dont peuvent seuls se faire une idée ceux qui ont entendu le rugissement du lion blessé.

— Malheureux! s'écria-t-il en se tordant les mains à son tour, malheureux! tu aimes Valentine! tu aimes cette fille d'une race maudite!

Jamais Morrel n'avait vu semblable expression! jamais œil si terrible n'avait flamboyé devant son visage; jamais le génie de la terreur, qu'il avait vu tant de fois apparaître, soit sur les champs de bataille, soit dans les nuits homicides de l'Algérie, n'avait secoué autour de lui de feux plus sinistres.

Il recula épouvanté.

Quant à Monte-Christo, après cet éclat et ce bruit, il ferma un moment les yeux, comme ébloui par des éclairs intérieurs; pendant ce moment, il se recueillit avec tant de puissance, que l'on voyait peu à peu s'apaiser le mouvement onduleux de sa poitrine gonflée de tempêtes, comme on voit après la nuée se fondre sous le soleil les vagues turbulentes et écumeuses.

Ce silence, ce recueillement, cette lutte, durèrent vingt secondes à peu près.

Puis le comte releva son front pâli.

— Voyez, dit-il d'une voix à peine altérée, voyez, cher ami, comme Dieu sait punir de leur indifférence les hommes les plus fanfarons et les plus froids devant les terribles spectables qu'il leur donne. Moi qui regardais, assistant impassible et curieux; moi qui regardais le développement de cette lugubre tragédie; moi qui, pareil au mauvais ange, riais du mal que font les hommes, à l'abri derrière le secret (et le secret est facile à garder pour les puissants), voilà qu'à mon tour je me sens mordu par ce serpent dont je regardais la marche tortueuse, et mordu au cœur!

Morrel poussa un sourd gémissement [illegible]

— Allons, allons, continua le comte, assez de plaintes comme cela; soyez fort, soyez plein d'espoir, car je suis là, car je veille sur vous.

Morrel secoua tristement la tête.

— Je vous dis d'espérer, me comprenez-vous? s'écria Monte-Christo. Sachez bien que jamais je ne mens, que jamais je ne me trompe. Il est midi, Maximilien, rendez grâce au ciel de ce que vous êtes venu à midi au lieu de venir ce soir, au lieu de venir demain matin. Ecoutez donc ce que je vais vous dire, Morrel: il est midi, si Valentine n'est pas morte à cette heure, elle ne mourra pas.

— Oh! mon Dieu! mon Dieu! s'écria Morrel, moi qui l'ai laissée mourante!

Monte-Christo appuya une main sur son front!

Que se passa-t-il dans cette tête si lourde d'effrayants secrets? Que dit à cet esprit, implacable et humain à la fois, l'ange lumineux ou l'ange des ténèbres?

Dieu seul le sait!

Monte-Christo releva le front encore une fois, et cette fois il était calme comme l'enfant qui se réveille.

— Maximilien, dit-il, retournez tranquillement chez vous; je vous commande de ne pas faire un pas, de ne pas tenter une démarche, de ne pas laisser flotter sur votre visage l'ombre d'une préoccupation, je vous donnerai des nouvelles; allez.

— Mon Dieu! mon Dieu! dit Morrel, vous m'épouvantez, comte, avec ce sang-froid. Pouvez-vous donc quelque chose contre la mort? Êtes-vous plus qu'un homme? Etes-vous un ange? Etes-vous un Dieu?

Et le jeune homme, qu'aucun danger n'avait jamais fait reculer d'un pas, reculait devant Monte-Christo, saisi d'une indicible terreur.

— Mais Monte-Christo le regarda avec un sourire à la fois si mélancolique et si doux, que Maximilien sentit les larmes poindre dans ses yeux.

— Je peux beaucoup, mon ami, répondit le comte. Allez; j'ai besoin d'être seul.

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier

que le partage de la Pologne n'eût jamais eu lieu. Mais ce partage a eu lieu, il a été accompli, consacré, ou du moins ratifié par le temps ; ce partage fait maintenant partie intégrante des rapports de politique européenne ; l'existence de la Prusse comme grande puissance en dépend, ainsi que la sûreté de l'Allemagne, dans un conflit européen. Le temps l'a consacré ; déjà le Sénat privé a considéré la restitution d'un objet injustement détenu pendant un long espace de temps comme sujet à tant de difficultés, que l'on s'est vu obligé d'avoir recours à la prescription. Ce partage fait partie intégrante des rapports internationaux des différents Etats européens, car dans tous les traités de paix, conventions et actes diplomatiques, on a admis la possession par la Prusse d'une partie du territoire polonais. Ce partage est une des conditions de l'existence de la Prusse comme grande puissance continentale, car il ne s'agit pas, d'après les journaux français, de la restitution de quelques parcelles de territoire, mais de la création d'un nouvel Etat voisin de la Prusse et composé de 20 millions d'habitants. Enfin, le partage est devenu une des conditions d'où dépendent la sûreté de l'Allemagne ; car, en cas d'une guerre européenne, les sympathies de la Pologne pour la France ne se démentiraient pas, pour peu que celle-ci eût eu le temps d'user de son influence sur ce nouvel Etat polonais.

Je sais que c'est la mode aujourd'hui, de déclamer sur le danger dont l'Allemagne est menacée par la Russie ; mais ce danger ne nous effraie pas ; la Russie est pour l'Allemagne une alliée de beaucoup de poids, mais non pas une ennemie redoutable ; une Pologne indépendante serait pour l'Allemagne un voisin bien autrement dangereux. En cas de guerre celle-ci tendrait dans tous les cas la main à la France, et en temps de paix elle serait un foyer de menées révolutionnaires. On dit que les Polonais font une grande différence entre les Allemands (c'est-à-dire les Prussiens) et les Russes ; mais les tentatives sur Posen témoignent du peu de sincérité de cette prétendue sympathie pour la Prusse, et si les projets de l'insurrection avaient réussi, les véritables sentiments de ses auteurs se seraient manifestés à l'instant même. On dit encore que la Prusse engagée dans une guerre avec la France, aurait à craindre une insurrection polonaise. C'est possible, mais ce danger disparaît de plus en plus avec le temps et à mesure que l'élément polonais est absorbé par l'influence et la civilisation germaniques. Dans tous les cas le danger d'un nouvel et puissant Etat polonais indépendant est infiniment plus grand.

Et quelle garantie cet état improvisé offrirait-il ensuite pour le repos de l'Europe ? L'histoire de la Pologne ne nous en offre aucune. Sans vouloir excuser le partage, on peut cependant faire remarquer, et le premier écolier le prouverait, que la Pologne n'a disparu du rang des nations, que par son incapacité de se maintenir comme état indépendant

La restauration de la Pologne comme état indépendant est en outre d'autant plus impossible que cette nation, après sa disparition de la carte de l'Europe, a été soumise non pas à un seul, mais à trois empires essentiellement différents entr'eux par leur nature, leur tendance et leur système politique, et qui ont par conséquent agi différemment sur les provinces polonaises soumises à leurs sceptres.

Nouvelle dissolution du ministère espagnol.

Depuis plusieurs jours le bruit d'une modification ministérielle s'était répandu à Madrid. Voici en quels termes s'exprime à cet égard l'*Universal* du 10 mars, journal modéré, et favorable au ministère de M. Miraflorès :

« Depuis plusieurs jours la plupart des journaux de Madrid parlent d'une crise ministérielle, et il en est question dans toutes les réunions qui s'occupent de politique. La connaissance vague qu'a le public, que l'on intrigue et que l'on conspire contre le cabinet Miraflorès, auquel on fait une guerre souterraine et déloyale, est en réalité le fondement de tous ces bruits. Nous savons tous que l'on travaille sans relâche à renverser les ministres actuels et à rétablir les choses dans l'état où elles étaient, ou plutôt dans l'état où l'on aurait voulu qu'elles fussent lorsque le général qui présidait le conseil offrit sa démission.

» On croyait alors que les collègues de S. Exc. se prêteraient avec soumission à abandonner leurs postes, et que l'on pourrait, sous la présidence du général Narvaez, former un ministère entièrement conforme à sa pensée. Cette combinaison échoua, grâce au noble patriotisme du marquis de Miraflorès ; mais ceux qui l'avaient essayée alors renouvellent aujourd'hui leur tentative et avec plus d'efficacité. C'est par surprise qu'on cherche à arriver au but. On sait que [illegible] pas d'appui dans les cortès ; on sait que le pays les repousse, on sait que la presse les combat ; mais tout cela n'empêchera pas que, sous prétexte du premier incident insignifiant on ne cherche à renverser le ministère en le remplaçant par un autre qui serait présidé effectivement ; nous n'avons pas besoin de dire par qui. Telles sont les causes des bruits de crise ministérielle, car il est positif qu'en ce moment le cabinet n'est pas désuni ni en désaccord avec la couronne, mais qu'il est menacé par une conspiration permanente contre son existence politique. »

Le *Journal des Débats* a reçu par voie extraordinaire, des nouvelles de Madrid, en date du 12, qui nous annoncent que M. Isturitz venait de donner sa démission. On donnait pour motif à sa retraite la résistance qu'il aurait trouvée auprès de la reine et de quelques-uns de ses collègues à faire adopter le jugement par le jury des délits de la presse.

On considérait le ministère de M. Miraflorès comme dissous, et on parlait d'efforts tentés, non sans quelque chance de succès, pour reconstituer le cabinet du général Narvaez.

Voici ce qu'on nous écrit de Madrid, en date du 14 :

Les bruits de modification ministérielle continuent, et ils ont pris aujourd'hui de la consistance. On parle du projet bien arrêté de l'un des ministres de donner sa démission : déjà dans plusieurs réunions du conseil des ministres, la question du projet de loi de la liberté de la presse a été agitée sans que les ministres aient pu se mettre d'accord sur les principes fondamentaux de la mesure, et notamment celui de l'institution du jury.

On lit d'un autre côté dans le journal la *Presse*, du 16 mars :

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le nouveau cabinet espagnol vient de se retirer. M. Martinez de la Rosa, qui est parti de Madrid le samedi 14, est attendu à Paris demain matin ; c'est à son arrivée seulement qu'il apprendra la chute du cabinet qu'il était chargé de représenter près la cour des Tuileries. Il y a lieu de croire que ce sera le général Narvaez qui sera appelé à composer le cabinet destiné à remplacer le ministère Miraflorès. »

Crise ministérielle en Belgique.

Si nous sommes bien informés, dit l'*Indépendance*, M. Rogier n'a pas encore accepté la mission de composer un cabinet. Il est probable que l'honorable député d'Anvers, avant de prendre une résolution définitive, veut éclaircir la situation sous plusieurs rapports. Nous concevons, en effet, que les affaires [illegible] bien des questions qui ont besoin d'être [illegible] gneusement examinées pour qu'un cabinet ne se forme pas à la légère.

On nous assure que dans l'état actuel des choses on ne s'est point encore occupé du personnel du ministère. Que M. Rogier accepte ou décline la mission qui lui a été offerte, on peut donc prévoir qu'il s'écoulera au moins huit ou dix jours avant qu'un nouveau cabinet soit constitué.

Le *Commerce Belge* est plus explicite ; voici ce que nous y trouvons :

La journée d'hier s'est passée en négociations. Parmi les personnes auxquelles des ouvertures ont été faites, il [illegible] dans la chambre, d'abord M. d'Elhoungne, puis M. de Brouckère ; en dehors des chambres, M. Leclercq, procureur-général à la cour de cassation, et M. Van de Weyer.

On s'accorde à dire, aujourd'hui, que M. Van de Weyer, et que M. d'Elhoungne, ne croient pas pouvoir s'associer à cette combinaison. On en dit autant de M. Leclercq, mais avec moins de certitude.

Quant à M. d'Elhoungne, auquel un rôle important paraissait réservé, car il aurait stipulé au nom des Flandres, dans ce cabinet, on le croit reparti pour Gand aujourd'hui même.

M. Rogier compte, dit-on, sur M. Veydt comme ministre des finances, sur M. d'Hoffschmidt, comme ministre des travaux publics, sur M. Chazal, comme ministre de la guerre.

On lit d'un autre côté dans le *Politique* :

On dit que le ministère Rogier est enfin complété. M. Van de Weyer consentirait à en faire partie, ce qui implique nécessairement, ou logiquement du moins, que toute pensée de dissolution serait abandonnée. M. d'Hoffschmidt figurerait aussi dans le nouveau cabinet, dont voici la liste :

[illegible]

Guerre,	M. le général baron Chazal ;
Justice,	M. H. de Brouckère ;
Travaux publics,	M. d'Hoffschmidt ;
Finances,	M. L. Veydt.

M. Lebeau, ministre d'Etat, serait appelé au gouvernement de la province de Liége, laissé vacant par M. de Brouckère.

En répétant ce bruit, nous devons dire que nos informations particulières nous permettent de dire que rien n'est encore décidé et que rien ne peut être encore annoncé comme possible, ou même comme probable.

Nouvelles des Etats-Unis.

Le steamer *Cambria*, arrivé samedi à Liverpool, a apporté des nouvelles de New-York jusqu'au 28 février. La question de l'Orégon n'est point encore réglée, en ce sens que le sénat n'a pas encore pris de décision sur la résolution qui lui a été soumise, tendant à dénoncer la convention de 1827. Le 26 février, une nouvelle résolution, beaucoup plus conciliante, a été présentée par M. le sénateur Colquitt. Elle est ainsi conçue : « Que notification soit donnée, conformément au traité, immédiatement après la fin de la session actuelle, à l'effet d'abroger la convention conclue entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis le 20 octobre 1818 et prorogée par la convention de 1827 ; à moins que le président, dans sa sagesse, ne juge à propos d'ajourner cette notification à une époque plus reculée. Résolu en outre qu'on désire vivement que le différend qui existe depuis si longtemps au sujet des limites de l'Orégon soit promptement réglé par négociations et compromis afin de tranquilliser l'esprit public et de maintenir les relations amicales entre les deux pays. »

M. Webster et plusieurs autres sénateurs influents se sont énergiquement prononcés pour cette résolution. Ils ont reproché au gouvernement de vouloir, par ses prétentions absolues et exorbitantes, couper court aux négociations, tout en protestant de son désir de négocier. La guerre seule peut être la conséquence d'une pareille conduite.

Les sénateurs que l'on considère comme les organes de M. Polk, MM. Allen et Hannegan, ont combattu la résolution proposée. Le général Cass l'a également combattue ; on pensait généralement que le sénat l'adopterait à une forte majorité. Quoique cette résolution ne lie en rien le pouvoir exécutif, on croyait cependant que si elle était adoptée, le secrétaire d'Etat M. Buchanan se retirerait.

Le *New-York Hérald* du 26, annonce que la veille M. Pakenham, ministre d'Angleterre, avait remis au président l'ultimatum du gouvernement britannique ; le président a aussitôt convoqué le conseil quoi qu'il fût fort tard, pour lui communiquer cette pièce. Le correspondant du *New-York Hérald* croit savoir que cet ultimatum est inadmissible et que le cabinet américain ne l'acceptera pas.

Le *New-York Hérald* du 28 annonce que des dépêches importantes de Mexico sont arrivées à Washington. D'après ces dépêches, le général Paredès aurait nettement [illegible] M. Slidell, le ministre américain, et le président s'occupait activement d'organiser une armée considérable qui devait marcher sur le Texas. De son côté le gouvernement des Etats-Unis aurait donné des ordres pour réunir une flotte très-considérable dans le golfe du Mexique et pour diriger des troupes vers la frontière du Texas.

Le paquebot américain *Burgundy* nous a également apporté des nouvelles des Etats-Unis. Elles sont du plus haut intérêt et confirment pleinement les conjectures que nous avons émises sur toute l'influence que devait exercer en Amérique la connaissance des plans financiers de sir Robert Peel.

L'arrivée du *Cambria*, qui a apporté à Halifax, le 19 février, le discours de la reine d'Angleterre, les premiers débats du parlement anglais relativement à l'Orégon, et l'exposé du plan de sir Robert Peel, a produit la plus vive sensation. Comme ces nouvelles étaient attendues avec anxiété, les préparatifs étaient faits d'avance pour les porter à la connaissance du public avec la rapidité de l'éclair. Des avisos avaient été expédiés en mer au-devant du paquebot. Des courriers stationnaient à Halifax, et [illegible] pour transmettre les journaux à raison de 30 milles par heure.

Les premiers élans de satisfaction causés par les rumeurs qui transpiraient sur le caractère conciliant de ces nouvelles, se sont changés en un véritable délire quand les faits ont été connus dans tous leurs détails, et le reste d'agitation qu'entretenait la question de l'Orégon, qui se traînait de plus en plus languissante devant le sénat, s'est complètement effacé devant la perspective, bien autrement attrayante pour l'esprit américain, que les mesures proposées par l'Angleterre ouvrent au commerce des Etats-Unis. Au départ du paquebot, l'opinion publique était encore sous l'impression du premier entraînement, et dans l'exaltation générale personne ne conservait assez de sang-froid pour apprécier avec maturité les modifications que ce nouvel état de choses pouvait apporter dans la situation politique. »

Villefort, subjugué par ce prodigieux ascendant qu'exerçait Monte-Christo sur tout ce qui l'entourait, n'essaya pas même de s'y soustraire. Il serra la main du comte et sortit.

Seulement [illegible] Baptistin qu'il venait de voir apparaître [illegible] tout courant.

Cependant Villefort et d'Avrigny avaient fait diligence ; à leur retour Valentine était encore évanouie, et le médecin [illegible] la malade avec le soin que commandait la circonstance, et avec une profondeur que doublait la connaissance du secret.

Villefort, suspendu à son regard et à ses lèvres, attendait le résultat de l'examen. Noirtier, plus pâle que la jeune fille, plus avide d'une solution que Villefort lui-même, attendait aussi, et tout en lui se faisait intelligence et sensibilité.

Enfin d'Avrigny laissa échapper lentement ces paroles :

— Elle vit encore.

— Encore ? s'écria Villefort, oh ! docteur, quel terrible mot vous avez prononcé là.

— Oui, dit [illegible] je répète ma phrase : elle vit encore, et j'en suis bien surpris.

— Mais est-elle sauvée ? demanda le père.

— Oui, puisqu'elle vit.

En ce moment le regard de d'Avrigny rencontra l'œil de Noirtier. Il étincelait d'une joie si extraordinaire, d'une pensée tellement riche et féconde, que le médecin en fut frappé.

Il laissa retomber sur le fauteuil la jeune fille dont les lèvres se dessinaient à peine, tant pâles et blanches elles étaient, à l'unisson du reste du visage, et demeura immobile, regardant Noirtier par qui tout mouvement du docteur était attendu et commenté.

— Monsieur, dit alors d'Avrigny à Villefort, appelez la femme de chambre de mademoiselle, s'il vous plaît.

Villefort quitta la tête de sa fille qu'il soutenait, et courut lui-même appeler la femme.

Aussitôt que Villefort eut refermé la porte, d'Avrigny s'approcha de Noirtier.

— Vous avez quelque chose à me dire ? demanda-t-il.

Le vieillard cligna expressivement des yeux ; c'était, on se le rappelle, le seul signe affirmatif qui fût à sa disposition.

— A moi seul ?

— Oui, fit Noirtier.

— Bien, je demeure avec vous.

En ce moment Villefort rentrait, suivi de la femme de chambre ; derrière la femme de chambre marchait madame de Villefort.

— Mais qu'a donc cette chère enfant ? s'écria-t-elle ; elle sort de chez moi, et elle s'est bien plainte d'être indisposée, mais je n'avais pas cru que c'était sérieux.

Et la jeune femme, les larmes aux yeux et avec toutes les marques d'affection d'une véritable mère, s'approcha de Valentine, dont elle prit la main.

D'Avrigny continuait de regarder Noirtier ; il vit les yeux du vieillard se dilater et s'arrondir, ses joues blêmir et trembler ; la sueur perla sur son front.

— Ah ! fit-il involontairement, en suivant la direction du regard de Noirtier, c'est-à-dire en fixant ses yeux sur madame de Villefort qui répétait :

— Cette pauvre enfant sera mieux dans son lit. Venez, Fanny, nous la coucherons.

M. d'Avrigny, qui voyait dans cette proposition un moyen de rester seul avec Noirtier, fit signe de la tête que c'était effectivement ce qu'il y avait de mieux à faire, mais il défendit qu'elle reprît rien autre que ce qu'il ordonnerait.

On emporta Valentine qui était revenue à la connaissance, mais qui était incapable d'agir et presque de parler, tant ses membres étaient brisés par la secousse qu'elle venait d'éprouver.

Cependant elle eut la force de saluer d'un coup d'œil son grand-père, dont il semblait qu'on arrachât l'âme en l'emportant.

D'Avrigny suivit la malade, termina ses prescriptions, ordonna à Villefort de prendre un cabriolet, d'aller en personne chez le pharmacien faire préparer devant lui les potions ordonnées, de les rapporter lui-même et de l'attendre dans la chambre de sa fille.

Puis, après avoir renouvelé l'injonction de ne rien laisser prendre à Valentine, il redescendit chez Noirtier, ferma soigneusement les portes, et après s'être assuré que personne n'écoutait :

— Voyons, dit-il, vous savez quelque chose sur cette maladie de votre petite-fille ?

— Oui, fit le vieillard.

— Ecoutez, nous n'avons pas de temps à perdre ; je vais vous interroger et vous me répondrez.

Noirtier fit signe qu'il était prêt à répondre.

— Avez-vous prévu l'accident qui est arrivé aujourd'hui à Valentine ?

— Oui.

D'Avrigny réfléchit un instant ; puis se rapprochant de Noirtier :

— Pardonnez-moi ce que je vais vous dire, ajouta-t-il, mais nul indice ne doit être négligé dans la situation terrible où nous sommes. Vous avez vu mourir le pauvre Barrois ?

Noirtier leva les yeux au ciel.

— Savez-vous de quoi il est mort ? demanda d'Avrigny en posant sa main sur l'épaule de Noirtier.

— Oui, répondit le vieillard.

— Pensez-vous que sa mort ait été naturelle ?

Quelque chose comme un sourire s'esquissa sur les lèvres inertes de Noirtier.

— Alors l'idée que Barrois avait été empoisonné vous est venue ?

— Oui.

— Croyez-vous que le poison dont il a été victime lui ait été destiné ?

— Non.

— Maintenant pensez-vous que ce soit la même main qui a frappé Barrois, en voulant frapper un autre, qui frappe aujourd'hui Valentine ?

— Oui.

— Elle va donc succomber aussi ? demanda d'Avrigny en fixant son regard profond sur Noirtier.

Il attendit l'effet de cette phrase sur le vieillard.

— Non ! répondit-il avec un air de triomphe qui eût pu dérouter toutes les conjectures du plus habile devin.

— Alors vous espérez ? dit d'Avrigny avec surprise.

— Oui.

— Qu'espérez-vous ?

Le vieillard fit comprendre des yeux qu'il ne pouvait répondre.

— Ah ! oui, c'est vrai, murmura d'Avrigny.

Puis revenant à Noirtier :

— Vous espérez, dit-il, que l'assassin se lassera ?

— Non.

— Alors vous espérez que le poison sera sans effet sur Valentine ?

— Oui.

— Car je ne vous apprends rien, n'est-ce pas, ajouta d'Avrigny, en vous disant qu'on vient d'essayer de l'empoisonner ?

Le vieillard fit signe des yeux qu'il ne conservait aucun doute à ce sujet.

— Alors comment espérez-vous que Valentine échappera ?

Noirtier tint avec obstination ses yeux fixés du même côté ; d'Avrigny suivit la direction de ses yeux, et vit qu'ils étaient attachés sur une bouteille contenant la potion qu'on lui apportait tous les matins.

— Ah ! ah ! dit d'Avrigny, frappé d'une idée subite, auriez-vous eu l'idée ?...

Noirtier ne le laissa point achever.

— Oui, fit-il.

— De la prémunir contre le poison...

— Oui.

— En l'habituant peu à peu...

[illegible] événements de la Pologne.

[illegible] d'Allemagne, qui nous arrivent aujourd'hui, [illegible] de l'insurrection polonaise, nous apportent enfin [illegible] du fait odieux que, dans la Gallicie, les massacres des nobles par les paysans auraient été provoqués par les autorités.

De plus, elles apprennent l'arrestation de Dombrowski, qui est désigné comme le chef des insurgés dans cette province autrichienne.

La princesse Sapieha, à laquelle on avait fait jouer un singulier rôle à Lemberg, n'a pas quitté la ville et n'a pas été arrêtée. Les détails ci-après nous paraissent dignes d'être lus.

Cracovie, 9 mars.

« Il règne à présent dans notre ville une tranquillité parfaite. Les puissances alliées prennent toutes les mesures possibles afin de comprimer toute idée d'une résistance à leurs ordres. Dans la ville même et à la campagne, des détachements militaires de tout genre vont enlever les armes des habitants. C'est ainsi qu'avant-hier un fusil double et un sabre furent enlevés au doyen Wi[illegible]wicz à Poremba. En général, les ecclésiastiques sont gravement compromis dans tous ces événements. Ce soir on a encore amené ici sept voitures de prisonniers sous une escorte militaire. Dans la ville même on désignait aujourd'hui 172 individus comme devant être arrêtés. En général, on a arrêté jusqu'à présent environ 150 individus.

Depuis quelques jours, on envoie sans cesse des troupes d'ici en Gallicie. [illegible] autrichiens y va encore. On est en pleine voie de négociations touchant les rapports de la république de Cracovie. M. de Hobe, colonel et commandant du 10e régiment, est désigné commissaire [illegible] de la Prusse. La superbe Halle-aux-Draps ([illegible]), sur la Grand' Place, est changée en écurie. Beaucoup de femmes polonaises, dont les maris sont tués ou en fuite, sont devenues folles. L'avocat Pieniazek s'est noyé, et le relieur [illegible]other s'est ouvert le ventre. La ville est obligée de loger et de nourrir à ses frais toutes les troupes qui y sont. Les Kabardinzes ([illegible]rdes, Kirghises, Musulmans, Tcherkesses) qui occupaient le faubourg de Kleparz, ont quitté la ville.

Nous lisons dans la *Gazette d'Augsbourg* du 14 :

« Nous apprenons d'une source sûre que la nouvelle donnée par la *Gazette Générale de Prusse*, savoir que les autorités autrichiennes dans l'arrondissement de Tarnow auraient promis aux paysans de la contrée une récompense en argent pour chaque noble suspect qu'ils livreraient [illegible], est entièrement controuvée. »

La proclamation suivante a été publiée à Posen :

[illegible] la tranquillité de [illegible] la vi[illegible] [illegible] de l'anar[illegible] [illegible] ne s'augmentera pas et qu'il ne [illegible] d'appliquer les dispositions de l'ordre de cabinet à la [illegible]. Vous qui vous êtes laissé séduire par de fausses pro[illegible] [illegible] chanceler dans la fidélité que vous devez à votre roi, rentrez dans le devoir, et vous qui êtes bien intentionnés, mais qui jusqu'à présent n'avez pas eu le courage de l'exprimer ouvertement, ralliez-vous au gouvernement et donnez la preuve que le serment qu'a juré le sujet prussien de nation polonaise lui est également sacré. Habitants du grand-duché de Posen ! Il [illegible] doux de remarquer que la grand majorité d'entre vous s'est montrée contraire à ces plans criminels et que la population tant des villes que des campagnes s'est bien souvent réunie sans différence d'origine et de confession avec la volonté manifeste de prêter une main secourable aux autorités [illegible] maintien de l'ordre public. Gardez-vous aussi des [illegible] tendent à renverser l'ordre existant et à introduire l'anarchie [illegible] des bienfaits et des droits qui vous sont dévolus sous le sceptre prussien [illegible] le paysan se rappeler ce qu'il était et ce qu'il est à présent. Ayez confiance dans le gouvernement, qui a le pouvoir et la sérieuse volonté de vous protéger, et par dessus tout, persévérez dans la fidélité et l'attachement que [illegible].

Posen, le 11 mars [illegible].

Le général-en-chef, DE COLOMB.
[illegible], DE BEURMANN.

La *Gazette universelle* d'Augsbourg publie l'article suivant :

Maintenant que la catastrophe de Cracovie est passée, peut-être accueillerez-vous avec intérêt un récit détaillé sur l'époque pendant laquelle la ville a été occupée par les troupes autrichiennes, récit qui présentera les faits dans toute leur vérité. Je suis à même de puiser pour ma narration dans la correspondance particulière d'un témoin oculaire qui a séjourné à Cracovie pendant tout ce temps et qui a suivi les événements avec autant d'exactitude que de circonspection. J'emprunte à cette correspondance les détails suivants :

Lorsqu'après bien des discussions orageuses le parti de l'insurrection démocratique et aristocratique de Paris et de Bruxelles eut opéré sa fusion, on donna dans toute la Pologne le signal du soulèvement, qui avait été fixé au 29 novembre 1845, date de la révolution de Varsovie en 1830 ; toutefois cette résolution fut abandonnée pour le moment par plusieurs raisons.

A partir de ce jour, les révolutionnaires de la Gallicie et du grand-duché de Posen ont déployé la plus grande activité. A Cracovie, tout était préparé depuis plusieurs années ; presque toute la population était à chaque instant prête pour l'insurrection ; on mit aussi tout en œuvre pour s'assurer l'appui des paysans cracoviens ; il y avait dans le territoire de la république un grand nombre d'individus qui avaient coopéré à la révolution de 1830. Dans toutes les terres appartenant à Mme la comtesse douairière Arthur Pototzka, on n'admettait depuis longtemps pour domestiques que des gens qui avaient servi dans les années de la révolution. La plupart des individus au service de la république n'étaient pas moins révolutionnaires que ceux au service des particuliers et que ces derniers mêmes. Quoique de tous côtés on fît parvenir des avis au gouvernement de Cracovie, il ne voulait cependant prendre aucune résolution sur de simples indices ; on ne pouvait fournir aucune preuve ni aucun fait constaté par des témoins. Mais lorsque les révélations de Posen prirent un caractère toujours plus grave, que dans la seconde moitié de février on remarqua qu'il se faisait des achats d'armes considérables, et que plusieurs jeunes gens de la noblesse et de la bourgeoisie reçurent des lettres anonymes, dans lesquelles on les menaçait sous peine de la vie de ne pas quitter Cracovie et de se joindre à l'insurrection qui allait éclater, alors seulement le sénat, pressé par les sollicitations des résidents des puissances protectrices, se décida à demander du secours au commandant des troupes autrichiennes cantonnées à Podgorze.

A cette époque il y avait à Cracovie un grand nombre de gentilshommes des cercles de Tarnow, Sandoc, Bochnia et Wadowice ; une foule d'[illegible] séjournaient déjà depuis longtemps. Dans la matinée du 18, le général Collin entra à Cracovie avec 1200 hommes de troupes autrichiennes et une demi-batterie. Après avoir visité la ville, il prit ses dispositions, répartit ses troupes, fit occuper et entourer de canons le corps-de-garde principal. Ayant été informé que plusieurs ecclésiastiques du territoire de Cracovie excitaient les paysans à la révolte, et que dans plusieurs localités, et particulièrement dans celles qui avoisinent les mines de la comtesse Pototzka, on préparait des armes avec la plus grande diligence, le général Collin envoya pendant la nuit le lieutenant Bernd à Krzeszowice avec 22 hommes et le lieutenant Begg à Chrzanow avec 28 cavaliers. En même temps, le directeur de la police reçut l'ordre de se rendre, avec le lieutenant Potakowski, qui avait sous ses ordres un détachement de 26 hommes, dans la demeure du curé de Jaworzna, pour y faire une visite domiciliaire, cet ecclésiastique étant soupçonné de recéler chez lui un dépôt d'armes. Le même jour il arriva encore à Cracovie un grand nombre de gentilshommes galiciens, à leur tête le comte Adolphe Bobrowski de Grojec, dans le cercle de Wadowice, la nuit suivante, les révolutionnaires tinrent une conférence. Il fut résolu que, puisque dans les circonstances présentes un plus long délai était impossible, si l'on ne voulait pas faire échouer l'entreprise [illegible] personnes qui devaient y concourir, il fallait tenter [illegible] l'exécution de leur dessein pendant que les troupes n'avaient pas encore [illegible] qu'elles pouvaient être facilement vaincues ; il fut [illegible] sans exception, et en particulier les pay[illegible] [illegible]

Sur ces entrefaites, le résident autrichien [illegible] Wadowice à opérer [illegible] chez le comte Bobrowsky à Grojec et chez [illegible] [illegible] de ces deux messieurs [illegible] paralysa l'insurrection à Wadowice ; les insurgés, qui n'étaient pas informés de l'arrestation de ces deux chefs et qui comptaient passer la Vistule à Babin, Bobrète et à Zator et se joindre à eux, trouvèrent la contrée déserte et furent repoussés.

Cependant l'insurrection avait eu lieu le 19 dans tout le territoire de Cracovie ; les chefs allaient de villages en villages, dressaient des listes de tous les paysans en état de porter les armes, et leur ordonnaient de se trouver sous peine de la vie à l'heure et à l'endroit indiqués. L'attaque des insurgés contre les troupes autrichiennes était fixée au 28 février. Un médecin vétérinaire, nommé Müller, au service de la république, s'étant rendu en effet le 19 à Mogila avec une petite troupe, avait, avec l'aide des paysans, désarmé les gendarmes qui y étaient stationnés et s'était emparé de leurs armes et de leurs chevaux.

Il avait en outre réuni quelques centaines de paysans et plusieurs gentillâtres et roturiers, et après avoir pillé la maison d'un riche fermier, il avait conduit sa troupe contre la ville ; partout il entraînait avec lui les paysans, les menaçant de la mort s'ils refusaient. [illegible] pour occuper [illegible] fendre la place du marché [illegible]

Le 19 février, à 7 heures du soir, [illegible] on occupa les principales rues et les canons furent braqués dans trois directions. Pendant qu'on faisait des visites domiciliaires dans plusieurs maisons suspectes, quelques coups furent tirés dans la rue dite Anna. Les premiers prisonniers furent quatre acteurs du théâtre polonais ; deux d'entre eux étaient blessés. Ils avaient sur eux des sabres et des pistolets, plus de 40 cartouches et un petit drapeau aux couleurs nationales. Sur ces entrefaites, on avait trouvé à plusieurs endroits des armes et des munitions, et sur un prisonnier, nommé Sokolniki, une lettre dans laquelle il annonçait à sa femme que lui et son fils avaient été choisis avec d'autres pour faire une attaque contre le corps-de-garde principal et pour démonter les pièces ; cette lettre portait en outre que l'attaque contre les troupes devait avoir lieu le 20 février, à 4 heures du matin. Pour empêcher les révolutionnaires d'agir avec ensemble, on retarda immédiatement toutes les horloges de la ville, on alimenta de nouveau les réverbères et l'on attendit tranquillement l'attaque. Depuis 4 heures jusqu'à 6 heures du matin on entendit dans toutes les rues un feu de peloton ; des bandes d'insurgés à pied et à cheval essayaient d'entrer dans la ville.

(*La fin à demain.*)

L'*Observateur autrichien* contient les détails suivants d'une correspondance de Tarnow, à la date du 22 février, sur les événements arrivés le 19 février dans ce chef-lieu de cercle :

« Sur le bruit d'un prochain attentat des insurgés contre ce chef-lieu, nous nous mîmes le 17 du courant, sur le pied de guerre avec notre faible garnison renforcée, le 18, par deux escadrons de cavalerie que notre chef de division fit entrer dans la ville. On disait la nuit du 18 au 19 fixée pour une attaque contre Tarnow, qui serait le signal d'une insurrection générale dans le pays. Une mort cruelle attendait chaque Allemand et quiconque restait étranger à l'insurrection polonaise. Grâce au Ciel, qui nous fit connaître le danger 24 heures à l'avance, nous eûmes le temps de disposer pour notre défense deux bataillons du régiment d'infanterie Heynau et trois escadrons de cavalerie. La suite a prouvé que les mesures des insurgés étaient fort bien calculées, à l'exception d'une seule, qu'on avait renvoyé de prendre jusqu'au dernier moment. Ce n'est que dans la nuit du 18 au 19 qu'on devait entraîner les communes à prendre part à l'attaque ; mais le 18, pendant toute la journée, on vit arriver des diverses communes des députés qui venaient prendre des instructions. « Ne vous associez à aucune de ces menées, leur fut-il répondu : c'est de la trahison envers l'Etat, et l'empereur dont vous êtes les sujets. Dites exactement ce qui se passe chez vous, c'est votre devoir le plus sacré. En le remplissant, vous n'avez rien à craindre ; si l'on veut vous forcer à la trahison, vous trouverez ici un lieu propice pour vous associer à nous et défendre la juste cause. Apportez à l'administration du cercle les armes qu'on veut vous donner contre nous, et si quelqu'un vous engage à entrer dans cette méchante ligue et que vous puissiez le saisir, venez le livrer entre les mains de la justice sans user de violence, excepté dans la dernière nécessité. » Quelques députés avaient aussitôt amené captifs des émissaires, des employés seigneuriaux, etc., qui les avaient excités à s'insurger. Pendant que la plupart de ces députations étaient encore ici et qu'il en arrivait nuitamment beaucoup d'autres, le massacre commença à bien des endroits et surtout à Lissa-Gura. Après s'être assemblées par ordre des meneurs, qui ajoutèrent des piques et autres armes aux fourches et aux fléaux dont elles s'étaient armées, les communes, au moment de marcher contre Tarnow, tournèrent leurs armes contre ceux qui les leur avaient fournies et il s'ensuivit presque partout des luttes plus ou moins sanglantes. »

Le reste de cette correspondance ne contient que des choses que nous avons déjà publiées.

VARIÉTÉS.

HISTOIRE DE LA CAPTIVITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE,

Par le général Montholon,

Compagnon d'exil et exécuteur testamentaire de l'Empereur.

(*Suite.* — Voir notre numéro d'hier.)

CHAPITRE XVI.

Opiniâtreté de sir Hudson Lowe dans son système de vexations.

Sur ces entrefaites, le storeship *le Mangle* arriva d'Angleterre, apportant plusieurs exemplaires des observations de l'empereur sur le discours de lord Bathurst, et des revues d'Edimbourg, dont plusieurs articles signalaient au public la conduite de sir Hudson Lowe. Dès que sir Thomas Reade en eut connaissance, il prit tous ces imprimés, en assurant leur propriétaire qu'il les achetait pour les envoyer à Longwood, conformément au désir que nous lui en avions témoigné. Grand fut l'étonnement de cet homme, quand le lendemain il apprit d'O'Meara que pas un exemplaire n'avait été envoyé à Longwood, et que, loin de là, c'était pour nous empêcher de les lire, que sir Thomas Reade s'en était emparé. Plusieurs jours se passèrent sans qu'il nous fût possible de nous procurer une de ces brochures, et ce fut avec peine que Salomon parvint à m'en faire passer une. Dès que sir Hudson Lowe sut, par une indiscrétion que j'ai peine à m'expliquer, le plaisir qu'avaient fait à l'empereur les articles de la *Revue d'Edimbourg*, il manda par télégraphe O'Meara à Plantation-House, et lui fit une scène violente, se refusant à croire que ce ne fût pas lui qui m'eût remis la *Revue*.

L'arrivée d'un brick qui avait touché au Cap et n'apportait que de vieilles lettres et de vieux journaux, fut pour sir Hudson Lowe une occasion de rejeter sur son gouvernement le blâme de l'acte sauvage qui priva l'empereur de son médecin.

Dans les premiers jours de novembre 1818, sir Hudson-Lowe me communiqua une dépêche de lord Bathurst, lui annonçant le départ d'Italie de deux prêtres, d'un médecin, d'un maître-d'hôtel, et d'un cuisinier, envoyés par le cardinal Fesch pour le service de Longwood. Cette nouvelle fut accueillie par nous avec une vive joie ; car le manque de secours médical nous donnait de vives inquiétudes sur l'état de dépérissement de l'empereur. Il était tellement [illegible] illusion à cet [illegible] ne manquaient pas [illegible] de nous témoigner leur sollicitude. Sir Hudson-Lowe lui-même était inquiet, du moins il le faisait croire, par l'insistance qu'il mettait à ce qu'un médecin anglais de ceux qui se trouvaient dans l'île fût admis à Longwood, quoique cependant il se refusât constamment, en faveur de cette admission, à rétablir les choses dans l'état où les avait établies l'amiral Cockburn.

Vers la fin de décembre, l'état de l'empereur empira. Le 1er janvier 1819, il ne put quitter sa chambre à coucher ; l'enflure des jambes et des articulations l'empêchait de s'habiller ; le 6, il se trouva mal au milieu de son travail ; le grand-maréchal obtint, le 10, de demander le docteur Stokoe, du vaisseau le *Conquérant* ; le 16, le 17, nouvelles crises.

Le 17, à 9 heures du soir, le grand maréchal écrivit au docteur Stokoe, qui ne vint que le 19.

Quand le docteur arriva, il s'excusa sur les difficultés qu'il avait éprouvées pour obtenir la permission de quitter le vaisseau-amiral. Avant de quitter Longwood, il écrivit au grand-maréchal :

« Monsieur le comte, [illegible]

» Des bruits qui m'est arrivé aujourd'hui, j'ai de grandes raisons de craindre que mes visites à Longwood seront suspendues, soit par un ordre de mes chefs, soit parce que [illegible] que je me trouve obligé de décliner [illegible], comme je puis ne pas avoir l'occasion de communiquer avec vous sur ce sujet, je vous demande de faire tous vos efforts auprès de l'illustre malade pour l'engager à suivre un traitement médical qui pourra, j'espère, combattre avec succès le danger qui le menace.

» L'hépatite, dans aucun cas, ne peut être négligée dans un climat comme Sainte-Hélène, et quoique les symptômes manifestés depuis longtemps indiquent un état chronique, il est impossible de savoir s'il n'y aura pas instantanément un changement fatal dans le cours de la maladie. C'est pourquoi je vous engage avec les plus vives instances, si je ne suis plus admis à l'honneur de donner mes avis, de faire toutes choses en votre pouvoir pour obtenir son consentement à recevoir le docteur Werling.

» J'ai l'honneur, etc.

» JOHN STOKOE.

» 19 janvier 1819. »

L'Empereur me dicta de suite la note suivante que j'envoyai à Plantation-House :

« Il faut que le docteur Stokoe demeure à Longwood, s'il veut suivre le traitement interrompu depuis le départ de M. O'Meara, c'est-à-dire depuis six mois, ce qui a fort accru l'hépatite dont les premiers [illegible] voir il y a seize mois.

» Tout le système de la vie est dérangé ; il est nécessaire qu'il voie le malade plusieurs fois par jour.

» Depuis six mois, l'attaque d'avant-hier est la cinquième ; toutes ont lieu de nuit ; le comte Bertrand et moi nous nous sommes trouvés auprès du malade sans aucun homme de l'art ; mais elles n'ont jamais été si graves que celles de l'autre nuit, car nous avons, un moment, désespéré de sa vie. Le comte Bertrand offrit alors de faire entrer le docteur Werling ; le malade s'y refusa. Cette seule proposition altéra sa physionomie et accrut le mal ; c'est ce qui porta le comte Bertrand à faire appeler, à deux heures du matin, le docteur Stokoe, qui arriva à six heures. L'officier d'ordonnance n'est pas autorisé à écrire en ville, il a fallu qu'il en demandât la permission au gouverneur, ce qui a doublé le temps. Le docteur est arrivé très-tard ; mais heureusement la force du tempérament du malade l'a emporté sur la crise. Ainsi se trouve vérifié ce qui est dans ma lettre du 26 juillet dernier au gouverneur, lorsque le docteur O'Meara a été arraché de Longwood, mais était encore en ville, *que même au râle de la mort, il ne recevra des soins, ne prendra des remèdes que des mains de son médecin propre, et si on l'en prive, il ne recevra personne et se tiendra comme assassiné par eux.*

» Lorsque le docteur Stokoe est arrivé, il s'est rendu chez le général Bertrand. Celui-ci lui proposa de remplacer M. O'Meara [illegible] fut alors introduit chez le malade. Le gouverneur ne pouvait empêcher ni directement ni indirecte-

---

— Oui, oui, oui, fit Noirtier, enchanté d'être compris.

— En effet, vous m'avez entendu dire qu'il entrait de la brucine dans les [illegible] que je vous donne ?

— Oui.

— Et en l'accoutumant à ce poison, vous avez voulu neutraliser les effets d'un poison pareil ?

[illegible] triomphante de Noirtier.

— [illegible] y êtes parvenu en effet s'écria d'Avrigny. Sans cette précaution, Valentine était tuée aujourd'hui, tuée sans secours possible, tuée sans miséricorde ; la secousse a été violente, mais elle n'a été qu'ébranlée, et de cette fois du moins Valentine ne mourra pas.

Une joie surhumaine épanouissait les yeux du vieillard, levés au ciel avec une expression de reconnaissance infinie.

En ce moment Villefort rentra.

— Tenez, docteur, dit-il, voici ce que vous avez demandé.

— Cette potion a été préparée devant vous ?

— Oui, répondit le procureur du roi.

— Elle n'est pas sortie de vos mains ?

— Non.

D'Avrigny prit la bouteille, versa quelques gouttes du breuvage qu'elle contenait dans le creux de sa main et les avala.

— Bien, dit-il, montons chez Valentine, j'y donnerai mes instructions à tout le monde, et vous veillerez vous-même, monsieur de Villefort, à ce que personne ne s'en écarte.

Au moment où d'Avrigny rentrait dans la chambre de Valentine, accompagné de Villefort, un prêtre italien, à la démarche sévère, aux paroles calmes et décidées, louait pour son usage la maison attenante à l'hôtel habité par M. de Villefort.

On ne put savoir en vertu de quelle transaction les trois locataires de cette maison déménagèrent deux heures après : mais le bruit qui courut généralement dans le quartier fut que la maison n'était pas solidement assise sur ses fondations et menaçait ruine ; ce qui n'empêcha point le nouveau locataire de s'y établir avec son modeste mobilier le jour même, vers les cinq heures.

Le bail fut fait pour trois, six ou neuf ans par le nouveau locataire, qui, selon l'habitude établie par les propriétaires, paya six mois d'avance ; ce nouveau locataire, qui, ainsi que nous l'avons dit, était Italien, s'appelait Il signor Giacomo Busoni.

Des ouvriers furent immédiatement appelés, et la nuit même les rares passants attardés au haut du faubourg voyaient avec surprise les charpentiers et les maçons occupés à reprendre en sous-œuvre la maison chancelante.

(*La suite à demain.*)

ment cette transaction sans jeter le masque.

» Ainsi le traitement de la maladie qui est interrompu depuis six mois est encore ajourné jusqu'à l'arrivée du médecin français.

» L'hépatite fera plus de ravages encore pendant cette dernière période et si enfin elle devient incurable, qui aura tué l'empereur ? Ce qui s'est passé depuis six mois fait craindre qu'il n'ait une crise par mois, et s'il fait appeler le docteur Stokoe, il arrivera trop tard ! Si un jour il trouve le malade mort, qui l'aura tué ? Le monde et l'histoire répondront à haute voix.

» Longwood, ce 19 janvier 1819. » MONTHOLON. »

Voici la réponse à cette note :

« Aucune communication relative à Napoléon Bonaparte ne peut être reçue, si elle ne porte sa signature ou celle d'un de ses officiers qui, dans ce cas, doit clairement déclarer qu'il écrit et signe par son ordre.

» Quand le papier ci-inclus renvoyé sera ainsi, il sera répondu à son contenu.

» Plantation-House, 19 janvier 1819. »

Le docteur Stokoe ne vint plus à Longwood, et l'empereur ne reçut aucun secours de la médecine. Un régime sévère, du lait d'amande et des bains, arrêtaient les progrès du mal ; mais l'empereur ne quittait pas sa chambre et depuis six semaines aucun Anglais ne l'avait aperçu, quand le 20 mars, sir Hudson-Lowe vint chez moi et me dit : [illegible]

« Monsieur le comte, je viens d'apprendre avec peine que l'on se plaint sur les vivres. J'en ai témoigné toute ma désapprobation à l'officier d'ordonnance. Il est certainement fort coupable, puisqu'il a l'ordre le plus sévère de veiller à ce que ce service se fasse avec la plus grande exactitude. J'ai toujours pris le plus grand soin à ce que l'on ne puisse pas porter de plaintes et à ce que tout soit fourni de la meilleure qualité que puisse donner ce pays. Je sais quel soin prend M. le comte Bertrand de faire publier dans les journaux toutes les plaintes qu'il peut imaginer. Il est bien dur pour moi, qui prends tant de soin d'avoir des égards, d'être toujours la victime de calomnies ; c'est comme quand je mets tous les égards envers l'empereur, on me représente comme un homme ridicule aux yeux de toutes les puissances et les commissaires me disent eux-mêmes qu'ils ont été obligés d'écrire à leurs cours que M. le comte Bertrand leur avait déclaré que [illegible]. Je n'ai plus d'égards à respecter ; je n'ai qu'à faire [illegible] aux ordres de mon gouvernement. Je vous ai envoyé des communications à ce sujet ; j'attendais les ordres de Napoléon pour donner les explications qu'on pourrait désirer ; mais, en attendant, il faut que l'officier d'ordonnance le voie tous les jours de la manière dont il le voudra ; tout ce que je demande, c'est qu'il le voie ; il m'est expressément impossible de laisser partir aucun bâtiment sans qu'on l'ait vu, il y en a un qui attend pour partir le rapport de l'officier d'ordonnance. »

Je répondis, après un instant de silence :

« M. le comte Bertrand et moi vous avons fait connaître, monsieur, que vous ne violeriez pas l'intérieur de l'empereur sans enfoncer ses portes et répandre du sang. »

Le [illegible] 1819, l'officier d'ordonnance me remit un paquet [illegible]

Pour Napoléon Bonaparte.

Le 25, un nouveau paquet avec même suscription me fut apporté par l'officier d'ordonnance ; enfin, le 28, le major Gorrequer m'a remis le memorandum suivant à mon adresse, et sans date ni signature, mais de l'écriture de sir Hudson-Lowe.

« Si les propositions contenues dans la première lettre, par laquelle le gouverneur a déclaré qu'il était prêt à donner toutes explications qui lui seraient demandées, sont agréées, il n'est pas nécessaire de remettre la seconde lettre, que, dans ce cas, le gouverneur consent qu'on lui renvoie ; mais si les premières propositions ne sont pas acceptées, on devra considérer la seconde note comme communiquée, et on devra, pour l'avenir, se conformer aux règles qu'elle établit. »

Le 1er avril, l'empereur me dicta la réponse à ces communications.

Le 11, le lieutenant-colonel Wynyard m'écrivit, qu'à dater de ce jour jusqu'au 18 juillet, toute correspondance relative à l'empereur devait cesser entre nous et le gouverneur, mais non les instances ou les menaces de tous, pour que l'officier d'ordonnance fût admis à faire sa visite journalière. Ce sont des instances [illegible] qui donnèrent lieu à une scène des plus violentes, qui se termina par des mots échappés à l'indignation du grand-maréchal : Sortez, monsieur, sortez, ou... Deux heures après, il écrivait à sir Hudson-Lowe pour lui déclarer qu'il était prêt à lui rendre raison de cette scène et le priait de lui indiquer l'heure et le lieu du combat. Sir Hudson-Lowe répondit qu'il ne pouvait se battre avec son prisonnier, mais que si le comte Bertrand n'avait pas la patience d'attendre un autre moment, il pouvait satisfaire sa rage de se battre avec le lieutenant-colonel Lyster, porteur de cette réponse, et qui était tout prêt à tirer l'épée. — Comme de raison, Bertrand ne fit pas cet honneur à cet officier, qu'il ne connaissait même pas.

Ces tristes discussions furent incessantes pendant quatre mois, [illegible] que l'on doit attribuer le refus de l'empereur de recevoir les soins du docteur Werling, de l'artillerie royale, car il avait estime et bienveillance pour lui : nous le connaissions et l'aimions tous depuis notre traversée d'Angleterre à Sainte-Hélène.

Une lettre du général Bertrand à sir Hudson Lowe ayant été renvoyée à l'empereur, il l'adressa de nouveau à Plantation-House avec cette apostille :

« Je ne prendrai plus connaissance du contenu de ce paquet, » pas plus que je n'ai pris connaissance du contenu de deux ou » trois autres pareils qu'on a remis de force chez le comte de » Montholon, et malgré les protestations écrites : 1° parce que » je ne puis avoir de correspondance directe ; 2° parce que tout » moyen de répondre est ôté ; 3° parce que depuis quatre ans [illegible] » une règle dont je ne puis point m'écarter.

» Je suis depuis deux ans affligé d'un mal chronique du foie, » maladie endémique dans ce pays ; depuis un an je suis sans méde» cin, puisqu'on a à dessein renvoyé de ce pays O'Meara et » Stokoe, et depuis quelques jours je suis au milieu d'une crise, » abandonné et sans pouvoir recevoir aucun soulagement de » l'art. Cependant, comme si cette maladie n'était pas assez » malfaisante dans l'air de ce pays et dans le lieu insalubre où » je suis, on saisit ce moment pour redoubler les mauvais pro» cédés, les insultes, les outrages, les insinuations perfides, les » menaces, enfin, les voies de fait : quoique, depuis quatre ans, » la paix règne en Europe, la vengeance anglaise n'est pas en» core satisfaite ; quelle lâcheté ! »

Depuis le 16 jusqu'au 29 août, sir Hudson-Lowe nous laissa tranquilles, et l'empereur reprit ses habitudes de travail ; mais le 29, le gouverneur vint me déclarer qu'il ordonnait à l'officier d'ordonnance de se présenter chaque jour à la porte de l'empereur, et d'arrêter, pour être embarqué sur l'heure, quiconque s'y opposerait.

Le 1er septembre, sir Hudson-Lowe vint me dire qu'il n'avait pas exécuté ses instructions en me laissant auprès de l'empereur pour me donner un dernier témoignage d'égards, sachant combien mes services lui étaient nécessaires, mais que j'avais encouru, par mes réponses verbales comme par ma réponse écrite, la punition d'être envoyé au cap de Bonne-Espérance pour y attendre les ordres ultérieurs de son gouvernement, que j'eusse à me le rappeler. La discussion fut vive entre nous, mais sans injures : et le gouverneur finit par me dire qu'il nous laisserait tranquilles, si je donnais ma parole d'honneur que l'empereur était à Longwood : je la donnai ; cet état de choses durait encore le 21 septembre, quand arrivèrent les prêtres et le docteur Antomarchi.

La fin de l'année 1819 fut calme; aucun événement sérieux ne vint changer la triste monotonie de notre position. Ce qui était pour nous une grande consolation, c'est que l'empereur se trouva [illegible] qu'il donnait au travail d'un petit jardin qu'il avait créé près de ses fenêtres. En outre, comme chaque jour l'officier d'ordonnance avait plusieurs occasions de voir l'empereur, les terreurs fantastiques de sir Hudson-Lowe se trouvèrent calmées, et nous n'entendions parler de lui que par sa correspondance avec le docteur Antomarchi, qui se fit plusieurs querelles avec les sentinelles, ne voulant pas s'astreindre à rentrer dans notre enceinte de nuit avant la pose des sentinelles du coucher du soleil.

Le premier janvier 1820 fut une journée heureuse. L'empereur reçut nos hommages avec l'apparence du plaisir. Il fut pour tous d'une bonté paternelle et nous assura qu'il y avait longtemps qu'il ne s'était senti aussi bien portant. L'agrandissement de l'enceinte lui a rendu le désir de monter à cheval, et sir Hudson-Lowe, contre ses habitudes, ayant répondu favorablement à quelques questions indécises sur des points de passage des nouvelles limites, il a fait une assez longue course à cheval, en se dirigeant vers l'habitation de sir William Daveton, de l'autre côté de l'île, où il a déjeuné.

L'exercice du cheval faisait un bien extrême à l'empereur. Avec la pensée revenaient les souvenirs, les anecdotes. Et cette nuit même, il m'a dicté, pour être envoyées à Londres, les notes suivantes sur le maréchal Ney et sur le comte Lavalette.

« Le maréchal Ney était de bonne foi quand il a reçu les derniers ordres du Roi en se rendant à son commandement ; mais son âme de feu, qui en faisait le brave des braves, comme quand avec une poignée d'hommes il arrêta une armée russe poursuivant jusqu'au Niemen nos débris épars, dut être impressionnée par l'enthousiasme délirant des populations du Dauphiné, de la Franche-Comté, de l'Alsace, de la Lorraine et de la Bourgo[illegible] Cependant, le 13 mars, et quand déjà j'étais à Lyon, Ney résistait encore aux impressions de ses souvenirs et au mouvement national qui me ramenait dans Paris, en chassant honteusement devant moi le Roi de l'émigration.

» C'est seulement lorsqu'il reçut ma lettre suivante qu'il céda et se replaça sous la bannière de l'empire.

« Mon cousin, mon major-général vous expédie l'ordre de » marche. Je ne doute pas qu'au moment où vous avez appris » mon arrivée à Lyon, vous n'ayez fait reprendre à vos troupes » le drapeau tricolore. Exécutez les ordres de Bertrand, et » venez me joindre à Chalon. Je vous recevrai comme le lende» main de la bataille de la Moskowa. »

» La commotion électrique était trop forte pour une organisation comme celle du maréchal Ney. Il n'y a eu dans sa conduite ni raisonnement ni calcul ; ce qu'il y a eu, c'est l'impossibilité de résister à l'élan national du peuple et de l'armée.

» On a comparé la conduite du maréchal Ney à celle du maréchal de Turenne. On a eu tort, Turenne agit par calcul et par l'ambition de dominer les conseils de la régence, quand, oubliant ses serments à Anne d'Autriche et se déclarant pour la Fronde, il marcha sur Paris. Ney n'a rien fait de semblable.

» Enfant de la révolution, il avait gagné tous ses grades en combattant pour elle depuis vingt-cinq ans. La confiance du roi était un accident de sa carrière. La nation le rappelait dans ses rangs, il a obéi à l'empire des souvenirs de toute sa vie et de sa propre gloire ; il a fait ce que toute la France a fait, il est redevenu l'homme de la révolution, il a obéi enfin à l'impulsion nationale à laquelle Louis XVIII lui-même céda six jours plus tard.

» La condamnation du maréchal Ney est un assassinat juridique. Eût-il été coupable, que tous ses grands services rendus à la patrie devaient le couvrir de leur protection et arrêter la main de la justice.

» La France doit au maréchal Ney un éclatant témoignage de ses regrets et de sa reconnaissance. Il a sauvé, par son énergie sans égale, 60,000 Français qui sans lui n'auraient jamais repassé le Niémen. Tôt ou tard, la France lui élèvera des statues.

» La condamnation à mort du comte de Lavalette n'a pas été un jugement, mais bien un acte de criminelle réaction. Lavalette n'a appris ma résolution de quitter l'île d'Elbe qu'en même temps que mon débarquement à Cannes. C'est le maréchal Davoust et le duc de Bassano qui m'envoyèrent l'auditeur Fleury de Chaboulon pour me faire connaître, tant par leur rapport écrit que par celui verbal de cet auditeur, la situation de l'opinion publique en France, ainsi que leur opinion personnelle sur les chances que m'offraient toutes les fautes des princes et de leurs adhérents, conspiration que dirigeait le duc d'Otrante, tout à fait contraire à mon retour, et qui, peu après, mit en mouvement sur Paris plusieurs régiments des divisions militaires du Nord et de l'Est. Lavalette était étranger à tout cela, et, quoique ses sentiments fussent ceux d'une amitié dévouée, il ne se mêla de rien. Tous les hommes qui l'ont connu lui rendent cette justice. L'honneur, la probité, la droiture en toutes choses, étaient la base de son caractère.

» L'intrigue lui répugnait, elle n'était pas même dans ses facultés et il eût été le plus mauvais des conspirateurs, si sa mauvaise étoile l'avait entraîné dans un complot quelconque. Mon aide-de-camp en Italie et en Egypte, Lavalette, a rempli des missions fort importantes et très-délicates et toujours à ma satisfaction. Notamment quand je l'envoyai à Paris à l'époque du 18 fructidor, pour étudier l'opinion, et me tenir au courant des intrigues qui préparaient cette journée. Ce sont ces circonstances qui lui ont valu la place de confiance de directeur-général des postes, lorsque je fus obligé de l'ôter à M. de Laforêt qui s'était prêté à une intrigue, en mettant sous mes yeux de fausses lettres prétendues interceptées par la police secrète, et qui représentaient le château de M. de Larochefoucault comme un foyer de trames contre mon gouvernement.

» Le hasard me fit découvrir la vérité en causant avec Mme de Montmorency, dans le boudoir de Joséphine. Un de ses proches parents était, d'après ces lettres, l'agent le plus actif du complot, et venait d'Angleterre. Tout cela était un roman. Cet individu n'avait jamais quitté l'Angleterre, où il attendait tranquillement le résultat des démarches qu'il avait chargé Mme de Montmorency de faire auprès de moi pour obtenir sa radiation et la liberté de venir mourir au milieu des siens. Cette supplique était le but de la visite de Mme de Montmorency et de sa conversation avec moi.

» J'accordai ce qu'elle me demandait, et en la quittant, je fis appeler M. de Laforêt ; il convint de tout, et chercha une excuse dans sa conviction, disait-il, d'avoir été induit en erreur par son dévoûment à ma personne. [illegible] ministres qui, peut-être, était le plus haut placé dans ma confiance, qui lui avait remis ces fausses lettres pour les comprendre dans le nombre de celles interceptées par raison de sûreté générale.

» Cette circonstance me prouva que la première qualité d'un directeur-général des postes, est la morale et la probité la plus sévère. Le souvenir de Lavalette me revint à la pensée. Je le nommai à l'instant même directeur-général des postes. Il en a rempli les fonctions pendant mon règne sans jamais en abuser, ni trahir un secret de famille. Le cabinet noir était une [illegible] de la monarchie. La république l'avait conservé, beaucoup de gens le croyaient une nécessité. Je ne l'ai point aboli, mais je n'en ai jamais reconnu l'absolue nécessité. Dans une seule circonstance, la violation du secret des lettres a mis sur les traces d'une intrigue politique. Les révélations importantes me sont presque toujours arrivées par l'aveu, quelquefois par la police, souvent aussi par des révélations des persones qui avaient l'entrée à mes levers, et que leur position sociale mettait en relations journalières avec les partisans secrets de la maison de Bourbon.

» Comme j'attachais un grand soin à connaître l'opinion publique, car elle est le thermomètre que doit sans cesse consulter un souverain, je chargeai Lavalette d'être intermédiaire entre moi et une douzaine d'individus choisis parmi les personnes les plus exaltées, les girondins, les constituants, les émigrés, des hommes même de l'armée de Condé, de hautes notabilités du parti royal, des femmes célèbres, Mmes de G..., de [illegible] MM. F. de L..., de C..., avaient aussi accepté le soin de m'écrire ou d'écrire à Duroc, au moins une fois par mois, leurs [illegible] de l'opinion publique, et de l'effet [illegible] serviteurs mystérieux recevait de Lavalette mille francs en échange de la lettre qu'il lui apportait ou lui envoyait pour m'être remise. Lavalette garda religieusement le secret de leur nom, et il eût, dans cette conduite, un mérite bien rare, car deux d'entre eux sont au nombre des réacteurs qui ont demandé sa tête. »

(La suite prochainement.)

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 18 Mars.

		Int.	cours 17 mars.	ouvert.	[illegible]
Pays-Bas	Dette active	2½	60 ½	60 ½	—
	Dito dito	3	—	72 ½	—
	Dito en liquidation	3	—	72 ½	[illegible]
	Dito dito	4	—	94 ½	94 ½
	Dito des Indes	4		—	—
	Syndicat	[illegible]		[illegible]	
	Dito	[illegible]		—	—
	Société de Commerce	4½	165 ½	165 ½	165 ½
	Act. du [illegible] de Harlem	5	—	[illegible]	[illegible]
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—		
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	104 ⅞	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	104 ½	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	71 ½	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	90 ½	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	89	—
Espagne	Passive	5	—	5 ½	—
	Dette différée à Paris			6	—
	Deferred				—
	Ardoins	5	—	26	—
	Dito	3	—	36 ½	—
	Coupons, Ardoins		—	20 ½	—
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	102 ½	—
Autriche	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	2½	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre		—	—	—
Pologne	Actions 1836		—	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—	—
	Id. id. 1843		—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	58 ½	58 ½	58 ½

Bourse de Paris du 17 Mars.

		Int.	cours 16 mars.	ouvert.	[illegible]
France	Cinq pour cent		—	120 80	—
	Trois pour cent		—	84 65	—
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—	—
	Anc. différée		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	5 ½	—
Naples	Certificats Falconet		100 80	101	—
Pays-Bas	Dette active		—	—	—
Belgique	Dette active		—	—	—
	Dito		—	—	—
	Banque belge		—	955	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse de Londres du 16 Mars.

3 % Cons. 96, 96⅛. — 2½ % Holl. 59 ⅝, 60. — 4 % id. 95. — Esp. [illegible] 26 ⅞. — 3 %, 36 ⅛, ⅜. — Portug. 57. — Russes 108.

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Lage Nieuw[illegible]*